

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Polyester Fairing Compound

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Polyester Fairing Compound

N° de produit

PR51

Identifiant unique de formulation (UFI)

KF10-D03D-1003-XYNR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations industrielles

▼ Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Polyestershoppen BV

Oostbaan 680
2841 ML Moordrecht
Netherlands
+31 85 0220090

Personne à contacter

-

Courriel

info@polyestershoppen.nl

Révision

13/12/2023

Version de la fiche de données de sécurité

3.0

Date de la précédente édition

05/10/2022 (2.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.

Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Repr. 2; H361, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT RE 1; H372, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. (H361)

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H372)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. (P270)

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)

Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)

Stockage

Garder sous clef. (P405)

▼ Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

styrène

▼ Autre étiquetage

UFI : KF10-D03D-1003-XYNR

2.3. Autres dangers

▼ Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. ▼ Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
styrène	N° CAS: 100-42-5 N° CE: 202-851-5 REACH: 01-2119457861-32-XXXX N° index: 601-026-00-0	15-25%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	

			Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 Repr. 2, H361 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 3, H412
1,4-naphthoquinone	N° CAS: 130-15-4 N° CE: 204-977-6 REACH: 01-2120760462-57-XXXX N° index:	<0.05%	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 1, H330 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

▼ Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. ▼ Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. ▼ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. ▼ Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique/d'éclairage/de ventilation] antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

La formation de peroxyde du produit doit être testée ou le produit doit être jeté après 6 mois.

Évitez le contact direct avec le produit.

La formation de peroxyde peut être présente n'importe où dans le récipient, y compris les côtés, le fond, l'extérieur et le bouchon fileté. Il se peut que la formation de peroxyde à des concentrations en ppm ne soit pas visuellement observable et elle doit être identifiée à l'aide de procédures de test appropriées. Si l'une des conditions suivantes existe, le matériau peut être explosivement instable et nécessitera une stabilisation avant utilisation:

1. Le matériau semble être dégradé et/ou contaminé.

2. Le matériau semble être décoloré.

3. Détérioration ou déformation du récipient de stockage.

4. Choc thermique (lumière du soleil).

5. L'âge du matériau dépasse la durée de stockage recommandée.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. ▼ Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. ▼ Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

styrène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 23.3

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 46.6

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 200

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10 (en Ti)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

▼ DNEL

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	28 µg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	170 µg/m ³

styrène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	343 mg/kg/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	343 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	406 mg/kg/day
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	406 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	182,75 mg/m ³
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	10 mg/m ³
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	306 mg/m ³

Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	1 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	174,25 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	10 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	289 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	10,2 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	85 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	85 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	2,1 mg/kg/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	7.7 µg/kg/jour

▼ PNEC

styrène

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines	Unique	0,014 mg/L
Eau de marines		14-40 µg/L
Eau douce	Unique	0,028 mg/L
Eau douce		28-40 µg/L
Emission intermittente	Unique	0,04 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		40 µg/L
Installation de traitement des eaux usées	Unique	5 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		5 mg/L
Sédiment en eau de marines	Unique	0,307 mg/kg
Sédiment en eau de marines		307-418 µg/kg
Sédiments en eau douce	Unique	0,614 mg/kg
Sédiments en eau douce		418-614 µg/kg
Terre	Unique	0,2 mg/kg
Terre		146-200 µg/kg

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

▼ Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

▼ Mesures techniques

Ne pas faire recirculer l'air extrait contenant les substances.

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

▼ Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes	
A	Classe 2 (capacité moyenne)	Marron	EN14387	

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-	

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc butyle	0,3	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Pâte

Couleur

Blanc

▼ Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Caractéristique

pH

Sans objet

Densité (g/cm³)

1,9

▼ Viscosité cinématique

Aucune information disponible

▼ Caractéristiques des particules

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Changement d'état

▼ Point de fusion/point de congélation (°C)

-30

Point d'ébullition (°C)

145

Pression de vapeur

6,67 hPa

▼ Densité de vapeur relative

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

31

▼ Inflammabilité (°C)

Le matériau est combustible.

▼ Température d'auto-inflammation (°C)

490

Limite d'explosivité (% v/v)

1,1 - 6,1

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Insoluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune information disponible

▼ Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

COV (g/L)

<250

▼ D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

▼ Capacités oxydantes

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Très réactif et peut s'auto-polymériser en raison de l'accumulation de peroxyde interne. Les peroxydes formés lors de ces réactions sont extrêmement sensibles aux chocs et à la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. ▼ Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Évitez toute électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans la rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant : styrène
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Oral
 Test : DL50
 Valeur : >5000 mg/kgbw

Produit/composant : styrène
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Dermique
 Test : DL50
 Valeur : >2000 mg/kgbw

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
 Méthode d'essai : OCDE 401
 Espèce : Rat, mâle/femelle
 Voie d'exposition : Oral
 Test : DL50
 Valeur : >2000 mg/kgbw

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
 Méthode d'essai : OCDE 403
 Espèce : Rat, mâle
 Voie d'exposition : Inhalation
 Test : CL50 (4 heures)
 Valeur : >5.09 mg/L

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Oral
 Test : DL50
 Valeur : 124 mg/kg

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
 Méthode d'essai : OCDE 403
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Inhalation
 Test : CL50 (4 heures)
 Valeur : 0,046 mg/L

▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
 Méthode d'essai : OCDE 404
 Espèce : Lapin
 Durée : 4 heures
 Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
 Valeur : Effets nocifs observés (Corrosif)

Provoque une irritation cutanée.

▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
 Valeur : Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Provoque une sévère irritation des yeux.

▼ Sensibilisation respiratoire

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Méthode d'essai : OCDE 429
 Espèce : Souris, femelle
 Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

▼ Sensibilisation cutanée

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
 Méthode d'essai : OCDE 429
 Espèce : Souris, femelle
 Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
 Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

▼ Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
 Méthode d'essai : OCDE 473
 Espèce : Souris, Ovaire de hamster chinois (CHO)
 Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
 Méthode d'essai : OCDE 471
 Espèce : Bactéries, *S. typhimurium*
 Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
 Méthode d'essai : OCDE 474
 Espèce : Souris, mâle/femelle
 Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
 Conclusion : Aucun effet nocif observé

▼ Cancérogénicité

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
 Méthode d'essai : OESO 453
 Espèce : Rat, mâle/femelle
 Voie d'exposition : Inhalation
 Organe cible : Poumon
 Durée : 24 mois
 Test : NOAEC
 Valeur : 5 mg/m³
 Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
 Espèce : Rat, mâle/femelle
 Voie d'exposition : Oral
 Durée : 24 mois
 Test : CSENO
 Valeur : 50000 ppm
 Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
 Conclusion : Aucun effet nocif observé

▼ Toxicité pour la reproduction

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Méthode d'essai :	OCDE 414
Espèce :	Rat
Durée :	14 jours
Test :	CSENO
Valeur :	1000 mg/kg/jour
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Produit/composant	1,4-naphthoquinone
Conclusion :	Effets nocifs observés

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

▼ Effets sur le long terme

Toxicité de reproduction: Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance. L'effet sur l'enfant peut être ; la mort, des malformations, un développement retardé ou des dysfonctionnement fonctionnels. Le produit contient des substances qui peuvent être nocives pour la fertilité, en endommageant par exemple les gamètes ou lors de la régulation hormonale. L'effet peut être; la stérilité, une fertilité réduite, des problèmes de menstruation, etc.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

▼ Autres informations

styrène: La substance a été classée dans le groupe 2A par le CIRC.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. ▼ Toxicité

Produit/composant	styrène
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	3,24 - 4,99 mg/L

Produit/composant	styrène
Espèce :	Daphnie
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	4,7 mg/L

Produit/composant	styrène
Espèce :	Daphnie
Durée :	21 jours
Test :	CSEO
Valeur :	1,01 mg/L

Produit/composant	styrène
Espèce :	Daphnie
Durée :	96 heures

Test : CL50
Valeur : 9,5 mg/L

Produit/composant : styrène
Espèce : Algues
Durée : 96 heures
Test : CE50
Valeur : 6,3 mg/L

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
Espèce : Poisson
Milieu environnemental : Eau douce
Test : CL50
Valeur : >1000 mg/L

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
Espèce : Crustacés
Milieu environnemental : Eau douce
Test : CE50
Valeur : >1000 mg/L

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Milieu environnemental : Eau douce
Durée : 72 heures
Test : CE50
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Milieu environnemental : Eau douce
Durée : 72 heures
Test : CSEO
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
Méthode d'essai : OCDE 203
Espèce : Poisson, Oryzias latipes
Milieu environnemental : Eau
Durée : 96 heures
Valeur : 0,045 mg/L

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
Méthode d'essai : OCDE 202
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Milieu environnemental : Eau
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 0,0261 mg/L

Produit/composant : 1,4-naphthoquinone
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Milieu environnemental : Eau
Durée : 72 heures
Test : CE50
Valeur : 0,42 mg/L

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Produit/composant	1,4-naphthoquinone
Biodégradable dans l'environnement aquatique	Non
:	
Méthode d'essai :	OCDE 301 A
Valeur :	0%

12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	styrène
Potentiel bioaccumulable :	Aucune information disponible.
LogKow :	2,95
BCF:	Aucune information disponible.

Produit/composant	1,4-naphthoquinone
Potentiel bioaccumulable :	Aucune information disponible.
LogKow :	1,77
BCF:	Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. ▼ Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. (*)

HP 3 - Inflammable

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 10 - Toxique pour la reproduction

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼ Code CED

07 02 08* Autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	UN1866	RÉSINE EN SOLUTION, inflammable	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (D/E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
						

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
IMDG	UN1866	RESIN SOLUTION	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Quantités limitées: 5 L EmS: F-E S-E Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1866	RESIN SOLUTION	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES, quantité seuil (Colonne 2): 5.000 tonnes / (Colonne 3): 50.000 tonnes

▼ REACH, Annexe XVII

Polyester Fairing Compound est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 3) de REACH.

Polyester Fairing Compound est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH.

styrène est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH.

Autre

Marquage tactile.

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses

enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H301, Toxique en cas d'ingestion.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H330, Mortel par inhalation.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H361, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

▼ Homologué par

H.A.B.

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr